



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 202-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.277

Déposée le : 03.09.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Widmer (Bern, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Lindegger (Roggwil, Les VERT-E-S)
Ammann (Bern, LG)
Esseiva (Bern, PLR)
Jordi (Bern, PS)
Fisli (Meikirch, PS)
Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)
Bichsel (Merligen, Le Centre)
Schild (Bern, PVL)
Kullmann (Thun, UDF)

Cosignataires : 1

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Créer des bases légales claires pour des écoles sans smartphones

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de créer des bases légales claires ou de compléter les textes existants pour permettre aux écoles soumises au droit cantonal de se déclarer, de manière temporaire ou pérenne, « école sans smartphones » et, partant, de faire respecter les mesures qui découlent de ce statut ;
2. d'indiquer si le canton dispose des capacités nécessaires dans les domaines du travail social en milieu scolaire, de la promotion de la santé à l'école et de la pédopsychiatrie pour traiter de manière adéquate les problèmes causés directement ou indirectement par les smartphones et pour fournir en temps utile aux élèves, à leurs parents ainsi qu'à leurs enseignantes et enseignants l'aide et les renseignements dont ils ont besoin.

Développement :

La présente motion exige que le canton crée les bases légales permettant aux établissements de la scolarité obligatoire mais aussi aux écoles subséquentes placées sous sa responsabilité de devenir des écoles sans smartphones et, partant, de mettre en œuvre et d'imposer les mesures qui découlent de ce statut.

Au cours des dernières années, de nombreuses études scientifiques ont montré que, non seulement le smartphone exerçait une influence considérable sur le développement des enfants et des

jeunes, mais aussi qu'il pouvait nuire à leur santé mentale, affecter leurs capacités de concentration et d'apprentissage et entraîner des comportements addictifs. Les premières victimes de ce phénomène sont les enfants et les jeunes eux-mêmes, mais les écoles doivent également en supporter les conséquences. Ainsi, les enseignantes et enseignants notent par exemple une baisse sensible de la capacité d'attention de leurs élèves de cette génération TikTok habituée à passer rapidement d'une vidéo à l'autre.

De plus en plus d'écoles à l'étranger mais aussi en Suisse (exemple : école de Würenlos en Argovie) tentent de bannir les smartphones de leurs murs afin de créer un espace numérique sûr pour les enfants et les jeunes. Los Angeles vient d'ailleurs d'annoncer une interdiction des smartphones dans toutes les écoles de la ville en se fondant sur de nouvelles études qui rapportent des « résultats incroyables ». Et les autorités scolaires de préciser : « Les enfants sont plus heureux, communiquent davantage entre eux et ont de meilleures notes. »

En Europe aussi, bon nombre d'écoles ont décrété des interdictions ou mis en place des restrictions, à l'image de l'Italie, de l'Allemagne ou, depuis début 2024, des Pays-Bas. Au Royaume-Uni, le gouvernement a également récemment annoncé son intention d'interdire les smartphones dans toutes les écoles du pays.

Les arguments plaçant en faveur d'une restriction de l'usage des smartphones voire de leur interdiction dans les établissements scolaires sont maintenant largement connus et étayés par la science :

1. Protéger la santé mentale

Un nombre croissant d'études scientifiques font état d'une corrélation entre l'utilisation des smartphones et une multitude de problèmes psychiques chez les enfants et les jeunes. Dans leurs recherches, Jonathan Haidt et Jean Twenge ont mis en avant la nette augmentation des cas de dépression, d'états anxieux et de pensées suicidaires chez les jeunes depuis la généralisation des smartphones. L'accessibilité constante des réseaux sociaux et le phénomène de comparaison sociale qu'ils induisent peuvent avoir un effet délétère sur l'estime de soi des jeunes en leur donnant le sentiment de ne pas être à la hauteur et ainsi favoriser le repli sur soi. Cette omniprésence ne s'arrête malheureusement pas aux portes de l'école où l'on constate que, durant les pauses, les enfants sont de plus en plus nombreux à se réfugier dans la réalité virtuelle pour fuir les rencontres et les interactions sociales réelles, ce qui constitue un pas de plus vers l'isolement.

2. Améliorer la capacité de concentration

Sources de distraction permanentes, les smartphones amenuisent la capacité des élèves à se concentrer sur l'enseignement. Des études ont montré que la seule présence d'un smartphone avait une influence négative sur l'attention et les performances cognitives. Elles ont aussi établi en particulier que l'usage des smartphones durant les cours amoindrissait considérablement la disposition des élèves à apprendre ainsi que leur capacité à effectuer des tâches complexes. Interdire ces appareils contribuerait à améliorer l'environnement d'apprentissage et permettrait aux élèves de se concentrer pleinement sur l'enseignement.

3. Réduire le potentiel d'addiction

L'utilisation excessive des smartphones et des réseaux sociaux recèle un fort potentiel addictif. Or, les enfants et les jeunes sont particulièrement sujets au développement de comportements addictifs dans la mesure où leur cerveau n'est pas encore entièrement mature. L'usage continu du smartphone peut entraîner une dépendance qui aura les mêmes effets que n'importe quelle autre addiction, et notamment des répercussions sur les résultats scolaires, sur les relations sociales et sur la qualité de vie en général. L'on sait aujourd'hui que les réseaux sociaux recourent à des algorithmes qui visent à garder les utilisatrices et utilisateurs rivés à leur écran le plus

longtemps possible. Bon nombre d'études relèvent des analogies entre la dépendance au smartphone et la dépendance à des drogues. Le fait de supprimer le smartphone durant le temps scolaire agirait comme une « détox numérique ».

4. Répondre à l'un des mandats de l'école : assumer un rôle de modèle et protéger la jeunesse

L'école n'a pas seulement pour mission de transmettre des connaissances, elle doit aussi assumer un rôle de modèle et protéger les élèves. Interdire les smartphones enverrait un signal clair en ce sens : l'école est un espace protégé au sein duquel le bien-être des élèves passe avant tout. Cela aiderait aussi les parents ainsi que les représentantes et représentants légaux à fixer eux-mêmes à leurs enfants des limites claires en matière d'usage du smartphone. Dans le même temps, la surveillance constante des enfants par leurs parents, qui souhaitent pouvoir les joindre aussi à l'école et savoir à tout moment où ils se trouvent, s'en trouverait sensiblement réduite.

5. S'appuyer sur des exemples internationaux et leurs conclusions positives

Différents pays et régions ont déjà mis en œuvre, avec succès, des mesures visant à limiter l'usage des smartphones dans les écoles. En France, où une interdiction des téléphones portables est en vigueur depuis 2018 dans les écoles, de premières études soulignent des effets positifs sur l'attitude face à l'apprentissage et sur les interactions sociales entre élèves. D'autres pays, comme le Japon ou certains États américains, ont lancé des initiatives similaires. Ces exemples internationaux montrent qu'une interdiction des smartphones dans les écoles peut tout à fait être mise en œuvre en pratique et qu'elle est efficace.

Édicter des bases légales claires et explicites permettrait aux écoles d'imposer plus facilement l'interdiction, notamment face à la contestation extérieure, qui viendrait par exemple de parents craignant une perte de contrôle. Il va de soi que l'ensemble des autres appareils aux fonctions similaires, à l'image des montres connectées, seraient aussi concernés par cette mesure.

Il est évident qu'une interdiction pure et simple des smartphones à l'école n'aurait pas l'effet escompté. Le portable fait aujourd'hui partie intégrante du quotidien des jeunes, et ce dès l'école obligatoire. C'est pourquoi, parallèlement à une restriction des usages, le problème doit être abordé sous un angle pédagogique. Les téléphones portables et leur utilisation sont aujourd'hui déjà traités dans la branche « Éducation numérique ». Il serait souhaitable que cette thématique soit aussi davantage discutée dans le cadre des échanges avec les élèves et leurs parents, et pas seulement à l'école obligatoire, notamment pour mettre en lumière les avantages et les risques du numérique. En effet, même dans une école sans smartphones, les élèves peuvent être amenés à apporter leur appareil à des fins pédagogiques et à l'utiliser comme support didactique. Il est dès lors important qu'un débat s'instaure dans les classes autour de ses usages.

Destinataire
– Grand Conseil